



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 242-2023  
Type d'intervention : Motion  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2023.RRGR.332

Déposée le : 27.11.2023

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Freudiger (Langenthal, UDC) (porte-parole)  
Lindegger (Roggwil, Les VERT-E-S)  
Haudenschild (Niederbipp, PLR)  
Jost-Morandi (Herzogenbuchsee, PVL)  
Lerch (Langenthal, UDC)  
Müller (Langenthal, PS)  
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)  
Mühlemann (Grasswil, Le Centre)  
Arn (Muri b. Bern, PLR)  
Leuenberger (Bannwil, UDC)  
Blum (Melchnau, PS)  
Schüpbach (Huttwil, UDC)  
Bösiger (Niederbipp, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Oui 30.11.2023

N° d'ACE : 129/2024 du 14 février 2024  
Direction : Direction des travaux publics et des transports  
Classification : Non classifié  
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

## Extension de la ligne CFF entre Wanzwil et Soleure : il faut prendre en compte les intérêts de la région concernée !

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit :

1. défendre efficacement les intérêts de la région de la Haute-Argovie concernée lors de la procédure d'approbation des plans des CFF « ZEB Solothurn-Wanzwil, Leistungssteigerung ABS-NBS-VL » : le Conseil-exécutif (ou les services compétents qu'il aura soin de mandater) s'engage dans la mesure de ses possibilités en faveur de la ligne de bus entre Soleure et Herzogenbuchsee afin qu'elle ne soit pas entravée par le projet des CFF ou par une fréquentation accrue sur le tronçon ferroviaire (il s'agit d'éviter avant tout les longs temps d'attente aux passages à niveau, entraînant des retards supplémentaires) ;
2. évaluer des mesures de remplacement au moins équivalentes pour la région de Haute-Argovie (ouest) de concert avec la Conférence régionale des transports et les entreprises de transport public concernées, si les entraves et retards évoqués au point 1 ne peuvent être évités, et informer le Grand Conseil du résultat sous une forme appropriée.

## Développement :

Les étapes d'aménagement du rail 2025 et 2035 entraîneront une forte augmentation du trafic ferroviaire. Les CFF prévoient par conséquent de déplacer le trafic de marchandises sur le tronçon d'aménagement Wanzwil-Soleure notamment, afin de délester les lignes de transport principales. Une procédure d'approbation des plans des CFF (intitulée « ZEB Solothurn–Wanzwil, Leistungssteigerung ABS-NBS-VL ») est en cours pour approuver les mesures de construction des tronçons requises à cet effet. Les motionnaires ne remettent pas fondamentalement en question les passages supplémentaires de trains, mais demandent que ces passages supplémentaires ne se fassent pas au détriment de la ligne de bus entre Soleure et Herzogenbuchsee. C'est pourtant exactement ce qui risque d'arriver, car en raison du trafic supplémentaire, les temps d'arrêt aux barrières augmentent, ce qui a des répercussions négatives sur les horaires de bus. Or, pour de nombreuses communes du canton de Berne, c'est l'unique liaison de transports publics de la région qui serait donc impactée, ou du moins une liaison essentielle. À cela s'ajoute le fait que la région de la Haute-Argovie s'est déjà vu promettre une ligne de bus attractive lors de la suppression de la ligne ferroviaire entre Herzogenbuchsee et Soleure. Le maintien d'une bonne desserte des régions en transports publics est aussi dans l'intérêt du canton. C'est pourquoi il faut que le canton soutienne les régions dans le maintien de cette desserte, à l'heure où les projets d'approbation des plans menacent d'entraver cette desserte. Pour toutes ces raisons, le Conseil-exécutif doit impérativement s'impliquer lors de la procédure d'approbation des plans (ou déléguer la charge aux services compétents) de façon à ce que la ligne de bus existante ne soit pas mise à mal et qu'il n'y ait pas de temps d'attente supplémentaires pour les bus.

Si l'engagement évoqué au point 1 ne mène pas au but, le Conseil-exécutif doit évaluer des solutions de remplacement au moins équivalentes pour la région de Haute-Argovie concernée (Haute-Argovie ouest, en particulier). Par exemple, une solution parmi d'autres consisterait à instaurer une ligne de bus supplémentaire entre Soleure et Herzogenbuchsee, laquelle, contrairement à la ligne actuelle, desservirait principalement les arrêts dans le canton de Berne. La région de la Haute-Argovie a déjà plaidé en faveur de cette option à plusieurs reprises, hélas, sans succès ; il aurait en fait suffi d'examiner la faisabilité, la charge financière et le financement. Les résultats de cette évaluation doivent être présentés au Grand Conseil sous une forme appropriée.

Motivation de l'urgence : la procédure d'approbation des plans des CFF est en cours, l'enquête publique n'a débuté qu'en octobre 2023. Si l'urgence n'est pas accordée, il faut s'attendre à ce qu'on ne puisse discuter de l'objet de la motion qu'une fois passé le moment optimal d'une intervention par le canton.

## Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est bien conscient du risque de rallongement des temps d'arrêt aux barrières que l'augmentation du trafic ferroviaire prévue pourrait entraîner. C'est pourquoi il est prêt à s'engager dans la mesure de ses possibilités dans le cadre de la procédure juridique d'approbation des plans des CFF et, si nécessaire, à s'investir de manière plus générale pour maintenir des liaisons de bus de qualité.

1. Dans le cadre de la procédure d'approbation des plans, le canton de Berne a déjà formulé les réserves suivantes :
  - *Les CFF doivent montrer les effets concrets du projet sur les transports publics routiers.*
  - *En concertation avec les cantons commanditaires et l'entreprise de bus concernée, les CFF doivent définir et prendre des mesures de manière à garantir le bon fonctionnement*

*de l'horaire du transport public routier. Les lignes de bus 5 et 7 ne doivent pas être pénalisées par l'extension du transport par rail. [trad.]*

Les CFF procèdent actuellement aux clarifications nécessaires. Dès que les résultats seront connus, le Conseil-exécutif examinera si d'autres mesures seront éventuellement nécessaires afin de garantir une desserte de la région d'une qualité au minimum équivalente à celle de la desserte actuelle.

2. Le Conseil-exécutif s'efforce de maintenir la qualité de desserte actuelle dans la région de la Haute-Argovie. Pour cela, dans la mesure de ses possibilités et dans le respect de l'ordonnance cantonale sur l'offre de transports publics (RSB 762.412) ainsi que du cadre financier, il met également en œuvre les propositions des conférences régionales des transports dans le cadre du schéma d'offre cantonal. Le Grand Conseil sera informé des résultats des évaluations menées dans l'arrêté sur l'offre de transports publics 2027-2030 et, le cas échéant, pourra décider de la desserte sur la base des offres prévues.

Destinataire

– Grand Conseil